



VOYAGES - CONDITIONS DE RÉSERVATION ET D'ANNULATION

Paiement : Un dépôt de 40% est requis au moment de la réservation. Pour celles de plus de 6 mois d'avance, un dépôt de 10% est requis lors de la réservation et un 30% additionnel 6 mois avant le départ. La balance du paiement est payable entre 60 et 90 jours avant la date de départ. Pour les réservations de 59 jours et moins avant le voyage, le paiement complet est exigé. Méthodes de paiement acceptées pour les voyages: chèque ou argent comptant (CAD).

Suivi et échéancier : Suivant votre réservation, Attitude Montagne, s'engage à fournir la liste d'équipement suggérée et le descriptif complet du voyage. Par contre, il est possible que les communications de la part d'Attitude Montagne concernant votre voyage soit restreintes jusqu'à environ 2 à 3 mois précédent le départ. Avant ce délai, il est possible que certains aspects du voyage ou de la liste d'équipement soient sujet à changer puisque la logistique à l'international est complexe et demande parfois des adaptations imprévues. Il est entendu que tout sera mis en œuvre pour honorer le voyage tel que réservé par le client. L'achat du billet d'avion (voir plus bas pour tous les détails) sera proposé par Attitude Montagne entre 1 et 3 mois précédent le départ. Le client peut, à sa discrétion, réserver son billet d'avion avant ce délai (voir clauses sur l'annulation du voyage pour éviter les mauvaises surprises). Une rencontre pré-départ sera planifier environ 1 à 2 mois précédent le départ. *Certaines conditions particulières pourraient nous obliger à modifier cet échéancier et ce sans préavis.*

Entraînement pré-départ : Il est de la responsabilité de chaque client de s'entraîner de façon adéquate en préparation du voyage choisi. Attitude Montagne ne peut malheureusement pas indiquer aux clients comment s'entraîner car cela dépend de la forme physique de chacun au départ et de plusieurs autres facteurs qui pourraient nécessiter l'embauche d'un entraîneur professionnel. Attitude Montagne, vous mentionnera ce que vous devez être capable d'effectuer afin d'être prêt pour le voyage, inscrit sur le document explicatif du voyage (ex. : être en excellente forme, car les journées peuvent nécessiter jusqu'à 20 heures d'efforts physiques et vous devrez aussi transporter votre sac à dos qui peut peser jusqu'à 40 livres) – ceci n'inclus pas le volet acclimatation qui, malgré le meilleur entraînement effectué, peut affecter la réussite ou non d'un sommet lors des voyages en haute montagne . Si le client n'a malheureusement pas une forme physique adéquate, le guide une fois arrivée à destination, se réserver le droit de bloquer ce dernier au camp de base, si sa sécurité ou celle du groupe est compromise et ce sans compensation.



Formalités (passeport, autorisation, visas, vaccins, etc.) : Le voyageur doit être muni d'un passeport en vigueur pour la durée du voyage et pour toute autre période requise par les autorités locales. Il doit s'assurer d'avoir en sa possession, avant le départ, tous les documents en règle nécessaires, notamment tous les visas exigés pour pouvoir entrer légalement dans le ou les pays visités. Chaque voyageur est responsable de remplir les formalités et d'obtenir les documents requis avant son départ (passeport, visa, certificat de santé, etc.) et pendant toute la durée du voyage.

Santé : Le voyageur souffrant d'une allergie, d'une maladie ou étant sous prescription médicale doit obligatoirement aviser Attitude Montagne lors de son inscription. Attitude Montagne se réserve le droit d'annuler tout départ si le voyageur n'a pas informé la compagnie de son état de santé et que celui-ci pourrait affecter le bon déroulement du voyage. Si Attitude Montagne juge que l'état de santé du voyageur n'est pas assez bon pour réaliser le voyage, elle pourra en tout temps annuler le départ ou suggérer d'autres produits voyages, et ce sans autre compensation. Pour les voyages en altitude, Attitude Montagne demande à chaque client de prendre rendez-vous avec un médecin afin de valider son état de santé. Chaque participant devra fournir une prescription de médicament afin de contrer un problème d'acclimatation à Attitude Montagne, si le client ne fournit pas cette prescription, le guide, une fois arrivée à destination, se réserve le droit de bloquer le client au camp de base ou même à la ville d'arrivée et ce sans aucune compensation.

Si durant le voyage, le client doit être évacué pour des raisons de santé ou autres, ce dernier devra déboursier les frais supplémentaires occasionnés par l'évacuation ou changement à l'horaire prévu (hôtel, transport, etc.).

Assurances : Chaque voyageur est responsable de souscrire à une assurance voyage, annulation, bagages, etc.

Annulation : Lorsque le dépôt ou le paiement complet est effectué aucun remboursement ne sera effectué. Pour cette raison, il est fortement suggéré de prendre une assurance annulation (non inclus et non fourni par Attitude Montagne).

Annulation par Attitude Montagne : Si Attitude Montagne est dans l'obligation d'annuler un voyage, le client sera remboursé intégralement. Attitude Montagne peut annuler le voyage dans un délai de 2 mois précédent le départ du voyage si, en outre, le nombre d'inscription n'est pas suffisant.



Le voyageur n'a droit à aucun remboursement ni compensation si le voyage est annulé suite à des circonstances de forces majeures ou événements climatiques ou naturels (cyclone, tempête, ouragan, éruption volcanique, tremblement de terre, tornade, glissement de terrain, et tout autre sinistre ou accident impossible à prévoir et à éviter). Le cas échéant, Attitude Montagne peut annuler le voyage sans préavis.

Conditions particulières : Les voyages proposés par Attitude Montagne peuvent être sujets à des conditions météorologiques locales hors de contrôle. Ainsi, si des frais supplémentaires non prévus sont imposés par ce facteur (nuits d'hébergement additionnel, déplacement, etc.), le client devra déboursier pour payer les dépenses non prévu dans le coût du voyage.

Billet avion : Le client devra réserver lui-même son billet d'avion. Attitude Montagne pourra suggérer des fournisseurs ainsi que des préférences concernant les vols. Par contre, le voyageur doit s'assurer de réserver un billet d'avion incluant deux(2) bagages en soute et un bagage à main. Un des deux bagages de soute sera de l'équipement fourni par Attitude Montagne. Si un billet d'avion incluant un seul bagage de soute est réservé, des frais supplémentaires pourront être chargés par le transporteur et ne seront pas remboursés par Attitude Montagne.

Modifications au formulaire d'inscription : Suite à la réception de la fiche d'inscription, le voyageur est responsable d'aviser Attitude Montagne de tous changements qui survient sur sa fiche (coordonnées, état de santé, etc.). Le cas échéant, le client pourrait ne pas recevoir certaines communications de la part d'Attitude Montagne ou se voir annuler son départ si l'état de santé ne convenait plus pour la réalisation du voyage.

Office de la Protection du Consommateur : Un frais de 0.10% sera ajouté sur votre facture selon les normes de l'Office de la Protection du Consommateur.

Taxes : Pour les voyages au Québec, les taxes sont en sus.

Ces conditions peuvent être modifiées sans préavis

Détenteur d'un permis de voyages restreint du Québec # 900013